

**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

en exercice : 29
présents : 16
pouvoirs : 7
votants : 23

L'an deux mille quinze, le vendredi 29 mai à 14 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Conseillère Départementale**.

Date de la convocation de la réunion : 19 mai 2015.

PRESENTS :

Mesdames Valérie ABADIE ROQUES, Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON, Sylvie LACAN et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Luc CALMELLY, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER et Jean COURTAIS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Mme Simone ANGLADE à Mme Valérie ABADIE-ROQUES,
Mme Sylvie AYOT à Mme Michèle BUESSINGER,
Mme Annie BEL à Mme Gisèle RIGAL,
M. Vincent ALAZARD à Mme Magali BESSAOU,
M. Camille GALIBERT à M. Jean-Luc CALMELLY,
M. Jean-François GALLIARD à Mme Brigitte MAZARS,
M. Christophe SAINT-PIERRE à M. Claude ASSIER

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 19 mai 2015

CONSIDERANT les rapports adressés le 19 mai 2015

OBJET :
Renouvellement du Comité
Syndical et du Bureau

Le comité syndical procède, sous la présidence du doyen d'âge, à l'élection du Bureau.

Pour la présidence, deux candidats se présentent à l'élection : Mme Magali BESSAOU et M. Jean-Michel COSSON.

Le vote a lieu à bulletin secret : Mme Magali BESSAOU obtient 15 voix et M. Jean-Michel COSSON 8 voix.

Sont élus au Bureau :

- Présidente : Madame Magali BESSAOU
- Vice-présidents : Monsieur Jean-Michel COSSON
Madame Karine ORCEL
Madame Janine DELMON
- Membres : Madame Brigitte MAZARS
Madame Catherine LAUR
Monsieur Jean COURTAIS

Déposé en Préfecture le

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Magali BESSAOU
Conseillère Départementale

**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

en exercice : 29
présents : 16
pouvoirs : 7
votants : 23

VOTES : 23
Contre : 0
Pour : 23

L'an deux mille quinze, le vendredi 29 mai à 14 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Conseillère Départementale**.

Date de la convocation de la réunion : 19 mai 2015.

PRESENTS :

Mesdames Valérie ABADIE ROQUES, Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON, Sylvie LACAN et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Luc CALMELLY, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER et Jean COURTAIS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Mme Simone ANGLADE à Mme Valérie ABADIE-ROQUES,
Mme Sylvie AYOT à Mme Michèle BUESSINGER,
Mme Annie BEL à Mme Gisèle RIGAL,
M. Vincent ALAZARD à Mme Magali BESSAOU,
M. Camille GALIBERT à M. Jean-Luc CALMELLY,
M. Jean-François GALLIARD à Mme Brigitte MAZARS,
M. Christophe SAINT-PIERRE à M. Claude ASSIER

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 19 mai 2015

CONSIDERANT les rapports adressés le 19 mai 2015

Le comité syndical procède, sous la présidence du doyen d'âge, à l'élection du Bureau à bulletin secret.

Deux candidats se présentent à l'élection de la présidence : Mme Magali BESSAOU et M. Jean-Michel COSSON.

Mme Magali BESSAOU obtient 15 voix et M. Jean-Michel COSSON 8 voix.

OBJET :

Délégations au Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical dans sa nouvelle composition, à l'unanimité,

DECIDE

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de l'article L 2122-22 qui définit le champ des pouvoirs qu'un Président peut exercer en tout ou partie, par délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président, pour la durée de son mandat, le Comité Syndical délègue au Président les pouvoirs présentés comme suit :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes,
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Déposé en Préfecture le

- *fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,*
- *intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, et ce dans tous les domaines et devant toutes les juridictions de l'ordre administratif, judiciaire ou spécialisées dans lesquelles le syndicat mixte peut être amené en justice et à désigner un avocat pour défendre ses intérêts,*
- *régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite de 3 000 euros,*
- *réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 300 000 euros,*
- *autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre,*
- *signer des conventions avec des partenaires pour la réalisation de projets communs dans le cadre des missions du conservatoire,*
- *signer les contrats d'assurance et les contrats de maintenance et d'entretien avec des prestataires de service,*
- *signer les contrats d'engagement d'artistes et d'intervenants dans le cadre de la saison culturelle.*

Le Président devra rendre compte à chacune des réunions du comité syndical de toute décision prise en vertu de l'article L 2122-22.

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme*

La Présidente,



Magali BESSAOU
Conseillère Départementale



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – Fax : 05 65 73 80 31- contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Nombre de représentants
au Comité Syndical

en exercice : 29
présents : 16
pouvoirs : 7
votants : 23

VOTES : 23
Contre : 0
Pour : 23

L'an deux mille quinze, le vendredi 29 mai à 14 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Conseillère Départementale**.

Date de la convocation de la réunion : 19 mai 2015.

PRESENTS :

Mesdames Valérie ABADIE ROQUES, Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON, Sylvie LACAN et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Luc CALMELLY, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER et Jean COURTAIS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Mme Simone ANGLADE à Mme Valérie ABADIE-ROQUES,
Mme Sylvie AYOT à Mme Michèle BUESSINGER,
Mme Annie BEL à Mme Gisèle RIGAL,
M. Vincent ALAZARD à Mme Magali BESSAOU,
M. Camille GALIBERT à M. Jean-Luc CALMELLY,
M. Jean-François GALLIARD à Mme Brigitte MAZARS,
M. Christophe SAINT-PIERRE à M. Claude ASSIER

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 19 mai 2015

CONSIDERANT les rapports adressés le 19 mai 2015

OBJET :
Mise en place du CHS-CT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical dans sa nouvelle composition, à l'unanimité,

DECIDE

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifiés, le comité syndical décide la mise en place d'un **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)** composé de 3 représentants du personnel (3 membres titulaires et 3 membres suppléants), et de 3 représentants de la collectivité (3 membres titulaires et 3 membres suppléants).

Déposé en Préfecture le

Il décide également de maintenir le vote des représentants du comité syndical dans le cadre des réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en conservant un dispositif de fonctionnement paritaire au sein du CHS-CT.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,



Magali BESSAOU
Conseillère Départementale

Nombre de représentants
au Comité Syndical

en exercice : 29
présents : 16
pouvoirs : 7
votants : 23

VOTES : 23
Contre : 0
Pour : 23

L'an deux mille quinze, le vendredi 29 mai à 14 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Conseillère Départementale**.

Date de la convocation de la réunion : 19 mai 2015.

PRESENTS :

Mesdames Valérie ABADIE ROQUES, Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON, Sylvie LACAN et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Luc CALMELLY, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER et Jean COURTAIS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Mme Simone ANGLADE à Mme Valérie ABADIE-ROQUES,
Mme Sylvie AYOT à Mme Michèle BUESSINGER,
Mme Annie BEL à Mme Gisèle RIGAL,
M. Vincent ALAZARD à Mme Magali BESSAOU,
M. Camille GALIBERT à M. Jean-Luc CALMELLY,
M. Jean-François GALLIARD à Mme Brigitte MAZARS,
M. Christophe SAINT-PIERRE à M. Claude ASSIER

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 19 mai 2015

CONSIDERANT les rapports adressés le 19 mai 2015

OBJET :
Composition du CT
et du CHS-CT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical dans sa nouvelle composition,

Procède à l'élection des représentants du Syndicat Mixte au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Sont élus à l'unanimité :

- Titulaires : Mesdames Martine CENSI, Dominique GOMBERT et Magali BESSAOU.
- Suppléants : Mesdames Monique BUERBA, Gisèle RIGAL et Monsieur Claude ASSIER.

Déposé en Préfecture le

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,



Magali BESSAOU

Conseillère Départementale

Nombre de représentants
au Comité Syndical

en exercice : 29
présents : 16
pouvoirs : 7
votants : 23

VOTES : 23
Contre : 0
Pour : 23

L'an deux mille quinze, le vendredi 29 mai à 14 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Conseillère Départementale**.

Date de la convocation de la réunion : 19 mai 2015.

PRESENTS :

Mesdames Valérie ABADIE ROQUES, Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON, Sylvie LACAN et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Luc CALMELLY, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER et Jean COURTAIS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Mme Simone ANGLADE à Mme Valérie ABADIE-ROQUES,
Mme Sylvie AYOT à Mme Michèle BUESSINGER,
Mme Annie BEL à Mme Gisèle RIGAL,
M. Vincent ALAZARD à Mme Magali BESSAOU,
M. Camille GALIBERT à M. Jean-Luc CALMELLY,
M. Jean-François GALLIARD à Mme Brigitte MAZARS,
M. Christophe SAINT-PIERRE à M. Claude ASSIER

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 19 mai 2015

CONSIDERANT les rapports adressés le 19 mai 2015

OBJET :

Election des représentants à la
CAO

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

PROCEDE à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Sont élus à l'unanimité :

- Présidente : Mme Magali BESSAOU
- Titulaires : Mesdames Karine ORCEL, Janine DELMON, Catherine LAUR et Messieurs Jean-Michel COSSON et Jean COURTAIS,
- Suppléants : Mesdames Maryline CROUZET, Martine CENSI, Sylvie LACAN, Michèle BUESSINGER et Monsieur Vincent ALAZARD.

Déposé en Préfecture le

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,



Magali BESSAOU -
Conseillère Départementale



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 2015-15

**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

**en exercice : 29
présents : 16
pouvoirs : 7
votants : 23**

**VOTES : 23
Contre : 4
Pour : 19**

L'an deux mille quinze, le vendredi 29 mai à 14 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Conseillère Départementale**.

Date de la convocation de la réunion : 19 mai 2015.

PRESENTS :

Mesdames Valérie ABADIE ROQUES, Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON, Sylvie LACAN et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Luc CALMELLY, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER et Jean COURTAIS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Mme Simone ANGLADE à Mme Valérie ABADIE-ROQUES,
Mme Sylvie AYOT à Mme Michèle BUESSINGER,
Mme Annie BEL à Mme Gisèle RIGAL,
M. Vincent ALAZARD à Mme Magali BESSAOU,
M. Camille GALIBERT à M. Jean-Luc CALMELLY,
M. Jean-François GALLIARD à Mme Brigitte MAZARS,
M. Christophe SAINT-PIERRE à M. Claude ASSIER

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 19 mai 2015

CONSIDERANT les rapports adressés le 19 mai 2015

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical accepte, à la majorité des 2/3 des voix, le retrait de la communauté de communes du Réquistanais ayant délibéré pour demander sa sortie du syndicat mixte

OBJET :

**Modification des statuts :
adhésion et retrait de
collectivités**

Cette demande de retrait est motivée par le fait que la collectivité avait adhéré par délibération du 19 janvier 1990 sous réserve de la création d'une antenne de l'Ecole Nationale de Musique ; cette structure n'ayant jamais vu le jour, la collectivité aurait dû se retirer du syndicat au vu des clauses non respectées. Elle permet ainsi de régulariser la situation juridique de la communauté de communes du Réquistanais par rapport au syndicat mixte du CRDA.

Le retrait de cette collectivité conduit à modifier la composition du syndicat mixte.

La modification des statuts

L'article 1 - nature et composition du syndicat – est modifié ainsi :

« En application des dispositions des articles L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est formé entre :

Déposé en Préfecture le

- le Département de l'Aveyron,
- les communes de Millau, Saint-Affrique, Villefranche de Rouergue, Saint-Victor et Melvieu, Saint-Juéry, Vezins de Levezou et Pont de Salars,

- les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : la communauté d'agglomération du Grand Rodez, les communautés de communes d'Aveyron Ségala Viaur, de Bozouls-Comtal, de l'Argence, du Pays Belmontais, du Pays Rignacois, du Plateau de Montbazens,, du Rougier de Camarès, d'Aubrac Laguiole, d'Entraygues sur Truyère, des Pays d'Olt et de l'Aubrac, de Séverac le Château, d'Espalion-Estaing, de la Viadène, du Bas Ségala,

un Syndicat Mixte qui prend la dénomination de : Syndicat Mixte du
« Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron ».

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Magali BESSAOU

Conseillère Départementale



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – Fax : 05 65 73 80 31- contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Nombre de représentants
au Comité Syndical

en exercice : 29
présents : 16
pouvoirs : 7
votants : 23

VOTES : 23
Contre : 0
Pour : 23

L'an deux mille quinze, le vendredi 29 mai à 14 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Conseillère Départementale**.

Date de la convocation de la réunion : 19 mai 2015.

PRESENTS :

Mesdames Valérie ABADIE ROQUES, Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON, Sylvie LACAN et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Luc CALMELLY, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER et Jean COURTAIS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Mme Simone ANGLADE à Mme Valérie ABADIE-ROQUES,
Mme Sylvie AYOT à Mme Michèle BUESSINGER,
Mme Annie BEL à Mme Gisèle RIGAL,
M. Vincent ALAZARD à Mme Magali BESSAOU,
M. Camille GALIBERT à M. Jean-Luc CALMELLY,
M. Jean-François GALLIARD à Mme Brigitte MAZARS,
M. Christophe SAINT-PIERRE à M. Claude ASSIER

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 19 mai 2015

CONSIDERANT les rapports adressés le 19 mai 2015

OBJET :
Classement ministériel et
seconde spécialité.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de demander le renouvellement du classement ministériel du Conservatoire de l'Aveyron en « Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) » ainsi que la mise en place, dans ce cadre, de l'enseignement du théâtre comme seconde spécialité, en application du décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Déposé en Préfecture le

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Magali BESSAOU
Conseillère Départementale

**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

en exercice : 29
présents : 16
pouvoirs : 7
votants : 23

VOTES : 23
Contre : 0
Pour : 23

L'an deux mille quinze, le vendredi 29 mai à 14 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Conseillère Départementale**.

Date de la convocation de la réunion : 19 mai 2015.

PRESENTS :

Mesdames Valérie ABADIE ROQUES, Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON, Sylvie LACAN et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Luc CALMELLY, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER et Jean COURTAIS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Mme Simone ANGLADE à Mme Valérie ABADIE-ROQUES,
Mme Sylvie AYOT à Mme Michèle BUESSINGER,
Mme Annie BEL à Mme Gisèle RIGAL,
M. Vincent ALAZARD à Mme Magali BESSAOU,
M. Camille GALIBERT à M. Jean-Luc CALMELLY,
M. Jean-François GALLIARD à Mme Brigitte MAZARS,
M. Christophe SAINT-PIERRE à M. Claude ASSIER

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 19 mai 2015

CONSIDERANT les rapports adressés le 19 mai 2015

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

OBJET :
Projet d'établissement

ADOPTE

Le projet d'établissement déclinant les sessions pédagogiques et artistiques et les missions culturelles et territoriales du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron.

Les orientations et le plan d'action sont résumés dans le tableau ci-joint.

Ce projet d'établissement répond aux objectifs de classement ministériel tels que mentionnés ci-après :

- Article L.256-2 : « les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national ».
- Article R.461-1 : « les établissements d'enseignement public (...) peuvent être classés par arrêté du ministre chargé de la culture (...). Le classement prend en compte, notamment, la nature et le niveau des enseignements, les qualifications du personnel enseignant et la participation à l'action éducative et culturelle locale ».

Déposé en Préfecture le

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,


Magali BESSAOU

Conseillère Départementale

Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – Fax : 05 65 73 80 31- contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988

LE PLAN D' ACTIONS			
AXES	ACTIONS	CONTENU	PRIORITE
1 - Structuration territoriale	Organisation par pôles territoriaux d'enseignement	Réorganisation en pôles d'enseignement cohérence de l'offre pédagogique et de l'action culturelle	2
2 - Création d'un département "Arts de la scène"	Ouverture de la spécialité théâtre	Phase de sensibilisation et d'initiation	1
		Mise en place du cursus	2
	Structuration de la filière voix	Parcours maîtrise, clarification des parcours de formation	2
		Transversalité avec le théâtre	2
3 - Elargissement de l'offre pédagogique		Jazz, musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles	1
		Création, improvisation, électroacoustique, outils numériques	2
		Musique ancienne, hautbois, cor, trombone	1
		Classe de basse	1 ou 2
		Disciplines d'érudition	2
4 - Valorisation des pratiques collectives	Développement de la transversalité entre les esthétiques et les disciplines	Décloisonnement des classes, pédagogie orientée sur l'ouverture aux différents styles	1
	Obligation d'une pratique collective pour tous les élèves	Constitution d'ensembles cohérents sur le plan pédagogique et musical; l'orchestre: un véritable outil de formation	1
	Développement de l'accompagnement (instruments polyphoniques)	Favoriser la pratique collective pour les instruments polyphoniques	2
	Formation à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux	Mise en situation de direction d'un élève au sein de sa pratique collective	2
5 - Valorisation des dispositifs novateurs	Mise en place d'un cursus de musique de chambre	Organisation du cursus: initiation et 3ème cycle	2
	Création d'une commission de réflexion pédagogique	Faciliter la réflexion collective, favoriser l'émergence d'actions innovantes	1
	Sensibilisation et découverte instrumentale.	Orienter au mieux vers l'instrument les élèves des classes d'éveil, et ce sur toutes les antennes	1
	Evolution du contenu pédagogique de l'éveil et de l'initiation	Favoriser l'aspect collectif, développer une pédagogie adaptée aux jeunes élèves	1
	Formation-culture musicale orchestre ou chœur	Création sur chaque antenne d'un dispositif FCM orchestre ou chœur dès la 1ère année d'apprentissage (travail de professeurs en binôme)	1
	Utilisation des outils numériques	Intégration de ces outils dans l'enseignement	2
	Mise en place de l'évaluation globalisée	Evaluation de l'élève sur l'ensemble des disciplines qu'il pratique, dans le respect de la notion de cycle	1
	Les élèves en situation de handicap	Mise en place d'un parcours approprié	1
	Elargissement des actions et des publics dans le cadre de l'EAC et du partenariat avec l'Education nationale	Développement des actions de sensibilisation à la musique et des dispositifs d'aménagement d'horaires	1
	Renforcement des partenariats, soutien à la pratique amateur	Poursuivre la collaboration avec les associations musicales, soutenir techniquement et pédagogiquement les pratiques amateurs	2
6 - Le Conservatoire : acteur fort du projet culturel de territoire	Valorisation de la diffusion et du rayonnement culturel	Maintenir sur le territoire une politique de programmation diversifiée et de qualité	1
	Action culturelle, lien social, solidarité intergénérationnelle	Mise en place d'une offre dédiée aux publics empêchés (maison de retraite, hôpitaux...)	2
	Renforcement du travail pédagogique avec les acteurs culturels	Rencontres, master-class, résidences avec des artistes de renom	2
	Poursuite des partenariats hors hexagone	Maintien de projets pédagogiques avec les établissements d'enseignement artistiques à l'international	2
7 - Renforcement du travail en réseau avec d'autres conservatoires	Mise en place d'un DEM régional, projet rencontres d'orchestres	Favoriser la rencontre entre enseignants et élèves	1
	Promouvoir une culture de l'accueil au sein des équipes	Donner les moyens au personnels d'accueil d'apporter les informations précises et ciblées aux usagers	1
8 - Image du conservatoire, communication, relation aux usagers	Rendre plus performants les circuits d'information interne	Utiliser les outils à disposition pour faire mieux circuler les informations entre les différents échelons du conservatoire	1
	Développer et parfaire les outils de communication	Optimisation du site internet, poursuite de la communication sur les réseaux sociaux. Utilisation de supports traditionnels (affiches abri-bus, plaquettes, documents avec propositions ciblées)	2